



INSTRUMENT D'ADHESION

Par la République Gabonaise de la Convention Internationale pour la Simplification et l'Harmonisation des Régimes Douaniers.

NOUS, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, DE LA FRANCOPHONIE, CHARGE DU NEPAD ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

A TOUS CEUX QUE LES PRESENTES LETTRES VERRONT SALUT !

Ayant vu et examiné la Convention Internationale pour la Simplification et l'Harmonisation des Régimes Douaniers, adoptée en juin 1999 ;

L'AVONS approuvée, et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties conformément à la législation en vigueur dans la République Gabonaise ;

DECLARONS qu'elle est acceptée et confirmée ;

PROMETTONS qu'elle sera intégralement et inviolablement observée ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons signé le présent Instrument d'Adhésion revêtu du sceau de la République.

Fait à Libreville, le 16 juillet 2012

Le Ministre des Affaires Etrangères



Emmanuel ISSOZE NGONDET